



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2025-074

PUBLIÉ LE 20 MARS 2025

Sommaire

84_DRAAF_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale

84-2025-03-19-00002 - Arrêté n° 2025/03-27 du 19 mars 2025 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de la Haute-Loire (7 pages) Page 3

84-2025-03-20-00004 - Arrêté n° 2025/03-28 du 20 mars 2025 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de l'Isère (4 pages) Page 10

84_MNC_Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale (antenne interrégionale de Lyon) /

84-2025-02-21-00016 - CAF-74-20250221-R10 RAA (2 pages) Page 14

84-2025-03-17-00014 - CPAM-01-20250317-R5 RAA (2 pages) Page 16

84-2025-03-05-00015 - Microsoft Word - CPAM-69-20250305-R12-RAA.docx (2 pages) Page 18

84-2025-03-05-00014 - Microsoft Word - URSSAF-69-20250305-R12-RAA.docx (2 pages) Page 20

La Préfète

Lyon, le 19 mars 2025

ARRÊTÉ n° 2025/03-27

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfète du Rhône
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2025/01-01 du 2 janvier 2025 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
FOUILLOUX Thierry	SAINT-PREJET-ARMANDON	17,7025	MAZERAT-AUROUZE, JOSAT, SAINT-PREJET-ARMANDON	17/10/2024
GAEC DU GRAND CHAMP	SAINT-ETIENNE-DU-VIGAN	4,6272	SAINT-ETIENNE-DU-VIGAN, SAINT-PAUL-DE-TARTAS	01/01/2025
GAEC DU CROUSTET	VALS-PRES-LE-PUY	3,07	CEYSSAC	02/01/2025
LA FERME DU LIZIEUX (JOUVE Audrey)	MAZET-SAINT-VOY	14,8286	MAZET-SAINT-VOY	02/01/2025
TERRADE Eric	TIRANGES	2,7849	TIRANGES	08/01/2025
TRONCHERE Fabien	MAZERAT-AUROUZE	2,1086	MAZERAT-AUROUZE	11/01/2025
CLOS Guillaume	CHAMPCLAUSE	5,0628	CHAMPCLAUSE, MAZET-SAINT-VOY	13/01/2025
EARL CLAVEL	LE BOUCHET-SAINT-NICOLAS	0,39	LE BOUCHET-SAINT-NICOLAS	13/01/2025
JULIEN Esthel	FREYCENET-LA-TOUR	1,5861	FREYCENET-LA-TOUR	16/01/2025
VICARD Jean-Paul	CHASTEL	10,6229	CHASTEL, CHAZELLES (15)	16/01/2025
EARL THONAT MATTHIEU	BOURNONCLE-SAINT-PIERRE	1,3090	LEMPDES-SUR-ALLAGNON	18/01/2025
CHADUC Carine	AUZON	21,9919	AUZON, VEZEZOUX	19/01/2025
CHANAL Denis	LAUSSONNE	6,6724	LAUSSONNE	19/01/2025
CUBIZOLLES Bruno	SAUGUES	2,6149	THORAS	19/01/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DE LA DURANDE	SAINT-BERAIN	10,6748	SIAUGUES-SAINTE-MARIE	20/01/2025
GAEC DES CHAMPS DE MARS	MARS (07)	98,0031	LES VASTRES, CHAUDEYROLLES, FAY-SUR-LIGNON, MAZET-SAINT-VOY	20/01/2025
SABY Fabien	PRADELLES	38,6870	PRADELLES, LANGOGNE (48)	23/01/2025
GAEC DE LA PLAINE	PAULHAC	63,5628	BEAUMONT, BOURNONCLE-SAINT-PIERRE, PAULHAC, SAINT-BEAUZIRE	26/01/2025
BOUHEROUM Lisa	LE PUY-EN-VELAY	0,2492	LE MONTEIL	26/01/2025
BACHELLARD Lionel	MONTREGARD	17,9393	LAPTE, RAUCOULES, MONTREGARD	26/01/2025
GAEC AVINAIN	LAMOTHE	72,0965	BRIOUDE, BEAUMONT, COHADE	27/01/2025
GAEC DE JAHON	LANGÉAC	23,4887	TAILHAC	27/01/2025
GAEC D'AMBLARD	COUTEUGES	2,1184	COUTEUGES	27/01/2025
BEAUD Annelise	PAULHAGUET	140,1702	CHASSAGNES, COUTEUGES, LAVOUTE-CHILHAC, MAZERAT-AUROUZE, PAULHAGUET, SALZUIT	30/01/2025
CHABANEL Odile	SAINT-VICTOR-MALESCOURS	1,5685	SAINT-VICTOR-MALESCOURS	01/02/2025
MOULIN Raphaël	SAINT-HOSTIEN	1,2490	GRAZAC	02/02/2025
SAGNOL Benoît	DUNIERES	80,4857	DUNIERES, SAINT-JULIEN-MOLHESABATE, RIOTORD	02/02/2025
GAEC LA FERME DES PAMPILLES	MONTREGARD	8,9350	MONTREGARD	03/02/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
MARCON Jean-Marc	MONTREGARD	4,2540	MONTREGARD	03/02/2025
GAEC AGREE ROBIN	LE BRIGNON	10,3584	LE BRIGNON	08/02/2025
GAEC AGREE DE MONTPLAISIR	COUTEUGES	33,4499	SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON, LA CHOMETTE, VIEILLE-BRIOUDE	11/02/2025
MAYRAND Quentin	SAINT-PRIVAT-D'ALLIER	104,4364	SAINT-PRIVAT-D'ALLIER, SAINT-BERAIN	14/02/2025
MARTIN Pascal	SIAUGUES-SAINTE-MARIE	12,9760	SIAUGUES-SAINTE-MARIE	14/02/2025
JULLIARD Thomas	SAINT-JUST-MALMONT	17,5267	TENCE, MAZET-SAINT-VOY	14/02/2025
JULLIARD Thomas	SAINT-JUST-MALMONT	45,3718	TENCE, MAZET-SAINT-VOY	14/02/2025
MALLEGUE Marie-Christine	LAVAUDIEU	44,4892	LAVAUDIEU, FONTANNES	20/02/2025
BERGER Léo Alexandre	ESPALY-SAINT-MARCEL	84,8189	CRAPONNE-SUR-ARZON, SAINT-JEAN-D'AUBRIGOUX	24/02/2025
GAEC D'AMBLARD	COUTEUGES	32,8142	LA CHOMETTE, SALZUIT	25/02/2025
MONIER Samuel	VIEILLESPESSÉ (15)	64,5233	SAINT-GERON, BOURNONCLE-SAINT-PIERRE, LORLANGES, LEMPDES-SUR-ALLAGNON, VERGONGHEON	25/02/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
LEROY Loïc	SAINT-GERMAIN-LAPRADE	54,7899	CEYSSAC	14/01/2025
DELHERMET Adeline	LEMPDES-SUR-ALLAGNON	1,3090	LEMPDES-SUR-ALLAGNON	16/01/2025
GAEC DES LAURENCES	CHASTEL	6,9818	CHASTEL	27/01/2025
EARL DES ACACIAS	MAZERAT-AUROUZE	3,9628	MAZERAT-AUROUZE	10/02/2025
EARL DE SAINT ROQUE	BEAUMONT	23,7739	BRIOUDE	20/02/2025
GAEC DE LAVALETTE	BAINS	6,3858	BAINS	27/02/2025
GAEC DES PRAIRIES	SAINT-JEAN-DE-NAY	2,8560	SAINT-JEAN-DE-NAY	27/02/2025

Ces décisions d'autorisation peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus partiel ou total d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (en ha)	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
JOUBERT David	SAINT-JEAN-DE-NAY	1,7485	0,4850	SAINT-JEAN-DE-NAY	06/01/2025
GAEC ANDRE SABATIER	VEDRINES-SAINT-LOUP	6,9383	0		09/01/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (en ha)	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
EARL THONAT Matthieu	BOURNONCLE- SAINT-PIERRE	1,3090	0		16/01/2025
FOUILLOUX Thierry	SAINT-PREJET- ARMANDON	0,7609	0		10/02/2025
GAEC DE CHAMP BLE	BAINS	6,7089	0,3231	BAINS	27/02/2025
JOUBERT David	SAINT-JEAN-DE- NAY	3,6804	0,8244	SAINT-JEAN- DE-NAY, SIAUGUES- SAINTE- MARIE	27/02/2025

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'un **retrait partiel d'autorisation d'exploiter** pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie objet du retrait (ha)	Commune de localisation des biens	Date de la décision préfectorale
GAEC PORATTITUDE	ALLY	28,9830	ALLY	23/01/2025

Cette décision de retrait d'autorisation d'exploiter peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de la **Haute-Loire** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service régional
d'économie agricole

Alexandra BERAUD-SUDREAU

La Préfète

Lyon, le 20 mars 2025

ARRÊTÉ n° 2025/03-28

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfète du Rhône
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2025/01-01 du 2 janvier 2025 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les autorisations d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de l'Isère :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
ARNAUD Julien	MURINAIS	21,6209	CHATTE, MURINAIS, SAINT-VERAND	09/01/2025
GAEC DES RAPILLES	ENGINS	62,4471	ENGINS, LANS-EN-VERCORS	12/01/2025
SCEA FERME DE BERGERANDIERE	NOTRE-DAME-DE-L'OSIER	48,081	NOTRE-DAME-DE-L'OSIER	12/01/2025
EARL LE GIRERD	SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL	2,34	BOURGOIN-JALLIEU	24/01/2025
SCEA UGNON-CAFE	APPRIEU	109,5962	RIVES, APPRIEU, ECLOSE-BADINIERES, MONTFERRAT, TRAMOLE	26/01/2025
COULANGE Rémi	BEAUFORT	5,288	BEAUFORT	03/02/2025
EARL FERME DU TILLET	ESTRABLIN	79,6901	EYZIN-PINET, SAINT-SORLIN-DE-VIENNE, ESTRABLIN	07/02/2025
EARL ATELIER DE LA NOIX DE LEA	SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS	1,2166	SAINT-PIERRE-DE-BRESSIEUX	08/02/2025
EARL DU MAIL	LAVARS	114,87	LAVARS	15/02/2025
CHARPENNE Steve	MOIRANS	3,619	SILLANS	16/02/2025
EARL BOUSSARD	SAINT-BARTHELEMY	0,6763	SAINT-BARTHELEMY	18/02/2025
SINIBALDI Eric	SAINT-RAPHAEL	4,353	CROLLES	21/02/2025
JOUD Bastian	CHASSELAY	17,2191	VARACIEUX, CHASSELAY, SAINT-PIERRE-DE-BRESSIEUX	23/02/2025
MEILLON Gilles	SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE	37,3357	SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE	23/02/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
MACLET Sandrine	SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS	6,5813	SILLANS	23/02/2025
EARL DE LA GRAND'MECHE	LANS-EN-VERCORS	64,4816	LANS-EN-VERCORS	24/02/2025
EARL DUCLOS GONET	CREMIEU	2,9623	SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS	24/02/2025
GAEC GRAINS DE FARINES	CHOZEAU	11,6028	SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS	24/02/2025
CENTRE EQUESTRE DU RIF	TULLINS	2,2375	TULLINS	25/02/2025
CHARPENNE Steve	MOIRANS	4,7157	TULLINS	25/02/2025
COULANGE Rémi	BEAUFORT	48,4198	SAINT-BARTHELEMY, PAJAY, BEAUFORT, MARCILLOLES, POMMIER-DE-BEAUREPAIRE	28/02/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus total ou partiel d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de l'Isère :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Superficie autorisée (ha)	Commune des biens accordés	Date de la décision préfectorale
DE BONFILS Elisabeth	MONTBONNOT-SAINT-MARTIN	16,8311	0		10/02/2025
EARL NAVAROSI PERE ET FILS	CROLLES	3,8527	0		10/02/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Superficie autorisée (ha)	Commune des biens accordés	Date de la décision préfecturale
EARL SPERANDIO	LEYRIEU	8,3604	0		27/02/2025
EARL DES PLATANES	SAINT-ROMAIN- DE-JALIONAS	10,362	3,862	SAINT- ROMAIN-DE- JALIONAS	27/02/2025
EARL DE CHINET	LEYRIEU	14,8604	0		27/02/2025

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de leur mise à disposition à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de **l'Isère** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt et par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service régional
d'économie agricole

Alexandra BERAUD-SUDREAU



MINISTÈRES SOCIAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE n° 358 - 2025 du 21 février 2025 portant modification de l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Savoie

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment son article L. 212-2 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté n° 10 - 2022 du 14 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Savoie ;

Vu les arrêtés modificatifs n° 82-2022 du 19 juillet 2022, n° 163-2023 du 12 avril 2023, n° 250-2024 du 24 avril 2024, n° 263-2024 du 28 mai 2024, n° 291-2024 du 11 juillet 2024, n° 319-2024 du 17 octobre 2024, n° 333-2024 du 7 novembre 2024 et n°357-2025 du 31 janvier 2025 ;

Vu la proposition de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) en date du 6 février 2025;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à Mme Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à M. Geoffrey HERY, adjoint à la cheffe de l'antenne de Lyon de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

A R R Ê T E

Article 1

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Savoie est modifiée comme suit :

Parmi les représentants des associations familiales désignés par l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) :

- Madame TRONCY Agnès est nommée en tant que suppléante en remplacement de Monsieur MOUTHON Daniel.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne Rhône-Alpes et à celui de la préfecture du département de la Haute Savoie.

Fait à Lyon, le 21 février 2025

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Pour la ministre et par délégation,

La cheffe d'antenne de Lyon

De la Mission Nationale de Contrôle

Et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Cécile RUSSIER

ARRETE n° 362 - 2025 du 17 mars 2025

**portant modification de l'arrêté de nomination des membres du conseil
de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Ain**

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment son article L.211-2 ;

Vu l'arrêté du 17 avril 2024 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté n° 45-2022 du 29 avril 2022 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Ain,

Vu les arrêtés modificatifs n° 50-2022 du 3 mai 2022, n° 173-2023 du 28 avril 2023, n° 231-2024 du 13 mars 2024 et n° 2288-2024 du 9 juillet 2024,

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à Mme Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à M. Geoffrey HERY, adjoint à la cheffe de l'antenne de LYON de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

A R R Ê T E

Article 1

La composition du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Ain est modifiée comme suit :

La personnalité qualifiée dans les domaines d'activité des organismes d'assurance maladie :

- Mme ANSBERQUE Karen est nommée en remplacement de Mme BRIERE Christine.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de de la préfecture de la région Auvergne Rhône Alpes et à celui de la préfecture du département de l'Ain.

Fait à Lyon, le 17 mars 2025

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,
Pour la ministre et par délégation,

La cheffe d'antenne de Lyon
de la Mission Nationale de Contrôle
et d'audit des organismes de sécurité sociale

Cécile RUSSIER



MINISTÈRES SOCIAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE n° 361-2025 du 5 mars 2025 portant modification de l'arrêté de nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Rhône

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment son article L.211-2 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté n° 38-2022 du 8 avril 2022 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Rhône ;

Vu les arrêtés modificatifs n° 41-2022 du 21 avril 2022, n° 66-2022 du 20 mai 2022, n° 112-2022 du 24 octobre 2022, n° 121-2022 du 21 novembre 2022, n° 134-2023 du 3 janvier 2023, n° 139-2023 du 26 janvier 2023, n° 212-2023 du 3 novembre 2023, n° 225-2024 du 5 janvier 2024 et n° 277-2024 du 28 juin 2024 et n° 305-2024 du 18 septembre 2024 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à Mme Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à M. Geoffrey HERY, adjoint à la cheffe de l'antenne de LYON de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

A R R Ê T E

Article 1

La composition du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Rhône est modifiée comme suit :

Parmi les représentants des employeurs désignés par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

- M. BOURGEOIS Nicolas est nommé en tant que suppléant en remplacement de Mme BELLEVILLE DOS SANTOS Virginie.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Auvergne Rhône-Alpes et à celui du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 5 mars 2025

La ministre du travail, de la Santé, des solidarités et
des familles,
Pour la ministre et par délégation,

Pour la cheffe d'antenne de Lyon
De la Mission Nationale de Contrôle
Et d'audit des organismes de sécurité sociale,
L'adjoint

Signé : Geoffrey HERY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de la santé Et des solidarités

ARRETE n° 360 - 2025 du 5 mars 2025

Portant modification de l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales Rhône Alpes

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 213-2 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté n° 15-2022 du 21 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône Alpes,

Vu les arrêtés modificatifs n° 43-2022, n° 78-2022, n° 93-2022, n° 116-2022, n° 168-2023, n° 177-2023, n° 180-2023, n° 211-2023 du 3 novembre 2023, n° 211-2023 du 3 novembre 2023, n° 300-2024 du 2 septembre 2024 et n° 306-2024 du 19 septembre 2024,

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) à Mme Cécile RUSSIER, cheffe de l'antenne et à M. Geoffrey HERY, adjoint à la cheffe de l'antenne de LYON de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

A R R Ê T E

Article 1

La composition du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône Alpes est modifiée comme suit :

Parmi les représentants des employeurs désignés par la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

- Mme GUITOU Elisabeth est nommée en tant que titulaire en remplacement de Mme GAUTHIER Nathalie.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne Rhône Alpes et à celui de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 5 mars 2025

La ministre de la Santé et de l'accès aux soins,
Le ministre des Solidarités, de l'autonomie et de l'égalité
entre les femmes et les hommes,
La ministre du travail et de l'emploi,
Pour les ministres et par délégation,

Pour la cheffe d'antenne de Lyon
De la Mission Nationale de Contrôle
Et d'audit des organismes de sécurité sociale,
L'Adjoint,

Signé : Geoffrey HERY